

CH_VB 2007-2920 2193 vom 8. April 2008

Bundesverwaltung, 2008-04-08, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2007-2920_2193_

FR: CH_VB 2007-2920 2193 du 8 avril 2008

IT: CH_VB 2007-2920 2193 del 8 aprile 2008

Erwägungen

E. 13

février 2008 Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Pascal Couchepin La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

2194 Condensé La loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire prévoit, à l'art. 149b, que le Conseil fédéral examine périodiquement si les objectifs assignés à l'armée sont atteints, et qu'il adresse un rapport à l'Assemblée fédérale. Le DDPS a déjà remis, dans ce contexte, un rapport pilote aux Commissions de la politique de sécurité, le 31 décembre 2003, et un rapport intermédiaire, le 31 décembre 2005. Le présent rapport du Conseil fédéral est le premier établi à l'intention de l'Assemblée fédérale. Le rapport n'a pas pour but de procéder à un examen de la politique de sécurité du Conseil fédéral ou à une révision du rapport sur la politique de sécurité telle que plusieurs interventions parlementaires le demandent. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à réexaminer la stratégie en matière de politique de sécurité et à l'adapter si nécessaire. Il le fera ultérieurement, vraisemblablement lors de la législature en cours. Le présent rapport décrit et évalue les prestations de l'armée pendant la législature allant de 2003 à 2007, sous les aspects les plus importants et politiquement significatifs. Ensuite, le rapport traite de la mise en œuvre de l'étape de développement 2008/11 ainsi que de l'évolution possible des missions de l'armée, en particulier la promotion de la paix et l'appui aux autorités civiles. Un chapitre particulier est consacré aux investissements futurs et aux acquisitions importantes. Enfin, le rapport présente et évalue l'évolution des ressources humaines et financières. La structure du rapport a été soumise aux présidents des Commissions de la politique de sécurité et a été adaptée en fonction de leur avis. Un chapitre concernant la constitutionnalité des engagements de l'armée dans le cadre des tâches ordinaires de la sécurité intérieure a été ajouté en raison du postulat 07.3550 «Armée et sécurité intérieure. Constitutionnalité» de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, qui a été accepté par le Conseil fédéral. En outre, la motion 07.3270 «Doublement des capacités en matière d'engagements de l'armée à l'étranger d'ici 2010» de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national est également traitée, et les premières réflexions sur la question d'une augmentation de la proportion de militaires en service long sont proposées suite au postulat 07.3765 «Proportion de militaires en service long». En résumé, le rapport constate que l'armée a fourni, lors de la dernière législature, les prestations qui étaient attendues d'elle, en dépit des remaniements structurels. A partir de 2008, l'étape de développement 2008/11 sera mise en œuvre selon la planification, et les structures de l'armée seront consolidées.

2195 Table des matières 1 Introduction 2197 1.1 Base du rapport 2197 1.2 Sens et objectif du rapport 2197 2 Prestations de l'armée 2198 2.1 Engagements en Suisse 2198 2.1.1 Engagements subsidiaires de sûreté 2198 2.1.2 Aide en cas de catastrophe et aide spontanée 2199 2.1.3 Prestations d'assistance selon l'OEMC 2200 2.2 Engagements à l'étranger 2200 2.2.1 Promotion de la paix 2200 2.2.2 Service d'appui 2201 2.3 Instruction 2202 2.3.1 Instruction dans les formations d'application 2202 2.3.2 Instruction dans les cours de répétition 2203 2.3.3 Formation supérieure des cadres 2204 2.3.4 Instruction dans les états-majors 2205 2.3.5 Coopération internationale en matière d'instruction 2206 3 Missions de l'armée 2207 3.1 Sûreté sectorielle et défense 2207 3.2 Etape de développement 2008/11 et sa mise en œuvre 2208 3.2.1 Origine et conséquence de l'étape de développement 2208 3.2.2 Constitutionnalité de l'étape de développement 2209 3.2.3 Mise en œuvre de l'étape de développement 2209 3.3 Appui des autorités civiles 2210 3.3.1 Constitutionnalité des engagements de l'armée pour la sécurité intérieure 2210 3.3.2 Perspectives 2212 3.4 Promotion de la paix 2214 3.4.1 Evolution internationale dans la promotion militaire de la paix 2215 3.4.2 Participation de la Suisse aux opérations de promotion militaire de la paix 2215 3.4.3 Accroissement des capacités par l'armée 2216 4 Développement des forces armées 2218 4.1 Investissements 2218 4.1.1 Plan général 2218 4.1.2 Programmes d'armement 2218 4.1.3 Messages sur l'immobilier 2221 4.1.4 Blocages et incertitudes de la planification 2222 4.1.5 Processus d'armement 2224 4.1.6 Politique d'armement du DDPS et stratégie du propriétaire de la Confédération 2225 4.1.7 Privatisation de Swisscom – séparation de Swisscom et du DDPS 2226 4.2 Remplacement des avions de combat F-5 Tiger 2226

2196 5 Ressources 2227 5.1 Personnel de milice 2227 5.1.1 Recrutement et aptitude 2227 5.1.2 Effectifs 2228 5.1.3 Evolution démographique et conséquences 2229 5.1.4 Cadres de milice 2229 5.1.5 Militaires en service long 2230 5.2 Personnel militaire 2233 5.2.1 Officiers de carrière et sous-officiers de carrière (y compris pilotes militaires professionnels) 2233 5.2.2 Officiers/sous-officiers de carrière spécialistes et soldats de métier 2234 5.2.3 Militaires contractuels 2234 5.2.4 Mesures introduites et mesures prévues 2235 5.2.5 Recrutement du personnel 2236 5.2.6 Adaptations structurelles 2237 5.2.7 Gestion de l'engagement et de la carrière 2237 5.2.8 Perspectives 2238 5.3 Personnel civil 2238 5.4 Immobilier 2240 5.4.1 Concept de stationnement de l'armée 2240 5.4.2 Situation dans le domaine de l'immobilier 2240 5.5 Finances 2243 5.5.1 Nouveau modèle comptable 2243 5.5.2 Transparence des coûts 2243 5.5.3 Rapport entre les coûts d'exploitation et les coûts des investissements 2243 5.5.4 Plafond 2244 5.5.5 Financement des programmes d'armement lors de la prochaine législature 2244 5.5.6 Conséquences des projets d'économie 2245 6 Conclusions et perspectives 2245

2197 Rapport 1 Introduction 1.1 Base du rapport La loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire prévoit, à l'art. 149b «Controlling politique», que le Conseil fédéral examine périodiquement si les objectifs assignés à l'armée sont atteints et qu'il adresse un rapport à l'Assemblée fédérale. Les commissions parlementaires compétentes en déterminent la forme et la teneur. Ces dernières années, le DDPS a déjà remis, dans ce contexte, un rapport pilote au Commissions de la politique de sécurité, le 31 décembre 2003, et un rapport intermédiaire, le 31 décembre 2005. Le présent rapport du Conseil fédéral est le premier établi à l'intention de l'Assemblée fédérale. Les concepts du rapport pilote et du rapport intermédiaire avaient été soumis à l'avis des Commissions de la politique de sécurité du Conseil national et du Conseil des Etats (CPS-N/E) et adaptés selon

leurs souhaits. La structure du présent rapport a également été présentée aux présidents des Commissions de la politique de sécurité et adaptée en fonction de leur avis. En relation avec le postulat 07.3550 de la CPS-N Armée et sécurité intérieure. Constitutionnalité, qui a été accepté par le Conseil fédéral, un chapitre traitant de la constitutionnalité des engagements de l'armée dans le cadre des tâches ordinaires de la sécurité intérieure a été ajouté au rapport.

1.2 Sens et objectif du rapport Le présent rapport n'a pas pour but de procéder à un examen de la politique de sécurité du Conseil fédéral ou à une révision du rapport sur la politique de sécurité telle que plusieurs interventions parlementaires le demandent. Le Conseil fédéral s'est toutefois déclaré prêt à réexaminer la stratégie en matière de politique de sécurité et à l'adapter si nécessaire. Il le fera ultérieurement, vraisemblablement lors de la législature 2007 à 2011. Le rapport décrit et évalue les prestations concrètes de l'armée pendant la période allant de 2003 à 2007. Comme ces informations ont déjà été présentées en grande partie dans le rapport pilote et le rapport intermédiaire, il n'évoque que les aspects les plus importants et politiquement significatifs. Ensuite, il traite de la mise en œuvre de l'étape de développement 2008/11 ainsi que de l'évolution possible des missions de l'armée, en particulier la promotion de la paix et l'appui aux autorités civiles. Un chapitre distinct est consacré aux investissements futurs et aux acquisitions importantes. Enfin, le rapport présente et évalue l'évolution des ressources humaines et financières.

2198 2 Prestations de l'armée Ce chapitre décrit et évalue les prestations de l'armée (dans des engagements et dans l'instruction) pendant la période allant de 2003 à 2007.

2.1 Engagements en Suisse

2.1.1 Engagements subsidiaires de sûreté L'armée a apporté son appui, à titre subsidiaire, aux polices du canton de Vaud, du canton de Genève ainsi que des villes de Zurich et de Berne pour la protection de représentations étrangères. Les troupes engagées (militaires professionnels, militaires en service long et formation en cours de répétition) ont surveillé les zones d'ambassades et de résidences de divers Etats, 24 heures sur 24. La Suisse a pour objectif d'être un partenaire fiable de la communauté internationale. La disponibilité en tant que lieu de conférences internationales en fait aussi partie. En été 2003, l'engagement de l'armée pour le sommet du G8 à Evian a représenté une nouvelle dimension. Dans ce contexte, il faut mentionner la coopération transfrontalière en matière de protection de la souveraineté aérienne, avec la France, l'Italie et l'Allemagne. Chaque année, en janvier, a lieu la rencontre du World Economic Forum (WEF), à Davos. En vertu du droit international public, la Confédération a des obligations de protection vis-à-vis des participantes et participants. Pour la sécurité de la manifestation, un dispositif est nécessaire, qui dépasse les capacités du canton des Grisons et de l'engagement policier intercantonal. C'est pourquoi, l'armée soutient subsidiairement les forces de police civile. Cette collaboration de l'armée avec la police cantonale des Grisons est un bon exemple d'une coopération bien rodée entre partenaires de la sécurité civile et de la sécurité militaire. A cela s'ajoute la surveillance de l'espace aérien, dont l'usage est restreint dans un secteur de 25 milles nautiques (environ 46 km) autour du lieu de la conférence, à Davos. Cette limitation est assurée par des moyens aéroportés et basés à terre. L'Assemblée fédérale a approuvé les engagements en service d'appui de l'armée au profit du WEF jusqu'en 2009. Depuis des années, le Corps des gardes-frontière est appuyé par l'armée. La sécurité militaire assume, dans ce contexte, des tâches de sûreté et d'observation. Les membres de la sécurité militaire engagés sont attribués à la direction de l'engagement du Corps des gardes-frontière et constituent, avec les gardes-frontière, des patrouilles mixtes. Des moyens des Forces aériennes ont également été engagés afin d'assurer la surveillance. Des spécialistes de la sécurité militaire soutiennent le Service fédéral de sécurité du DFJP dans

le domaine de la sécurité des aéronefs civils, en accompagnant des vols et pour les contrôles au sol dans les aéroports.

2199

2004 2005 2006 2007

Milice 174 385 217 028 195 234 189 932 Protection d'installations internationales (AMBA CENTRO) Pros – 52 22 143 12 853 Milice 34 192 54 755 80 521 54 931 Engagements de protection de conférences (par ex. ALPA ECO, AZYPRO) Pros 4 003 4 458 5 209 3 787 Milice – – – – Appui du Cgfr (LITHOS) Pros 64 316 42 463 32 926 30 444 Milice – – – – Appui du Service fédéral de sécurité dans le domaine de la navigation aérienne (TIGER et FOX) Pros 5 268 5 021 3 943 2 542

Total milice 208 577 271 275 275 755 244 863 Total pros 73 587 51 994 64 221 49 626

Total général 282 164 323 777 339 976 294 489

Jours-homme effectués dans des engagements subsidiaires de sûreté 2.1.2 Aide en cas de catastrophe et aide spontanée A plusieurs reprises, l'armée a été engagée en Suisse dans le cadre de l'aide en cas de catastrophe. Le volume de ces engagements est naturellement sujet à fluctuations. Il faut mentionner ici, en particulier, les précipitations diluviennes d'août 2005, qui ont entraîné, dans plusieurs parties du pays, des inondations et des dévastations. A cette occasion, l'armée a accompli le plus important engagement en cas de catastrophe des années 2004 à 2007. Elle a reçu plus de 160 demandes d'appui provenant de 10 cantons¹. Elle a aidé à atténuer les conséquences de la catastrophe; elle a transporté des personnes, des animaux et du matériel avec des véhicules et des hélicoptères, hors des zones touchées. Elle a également participé aux travaux de déblaiement et de remise en état après la catastrophe, dans le cadre de prestations d'assistance prévues dans l'ordonnance du 8 décembre 1997 réglant l'engagement de moyens militaires dans le cadre d'activités civiles et d'activités hors du service (OEMC)². Jours de service effectués 2004 2005 2006 2007

aide en cas de catastrophe 389

E. 17

269

E. 22

425

Jours de service effectués conformément à l'OEMC et dans le cadre des services militaires d'honneur Les critères d'approbation pour les prestations fournies au titre de l'OEMC ont été précisés par le chef de l'armée dans les directives (DEMC) du 1er juillet 2005. Le matériel remis en prêt est facturé selon l'ordonnance sur les émoluments du DDPS. Pour les années 2005 à 2007, sur un montant total de 12,2 millions de francs, 10,5 millions ont fait l'objet d'une exonération et 1,5 million de francs ont été facturés aux requérants. 2.2 Engagements à l'étranger 2.2.1 Promotion de la paix Les échecs subis par l'ONU dans ses opérations de maintien de la paix dans les années 90 ont montré que, en matière de gestion internationale des crises, une vision et une approche intégrales étaient fondamentales. Cela signifie que la gestion des crises doit être liée à un suivi durable après la fin des conflits, ce qui comprend les contributions des forces armées, de la diplomatie et de la coopération au développement. Bien que les frictions entre les grandes puissances après la fin de l'antagonisme Est-Ouest n'aient pas complètement disparu, c'est la problématique des

Etats en faillite («failed states») qui est au premier plan. Lorsqu'un Etat n'est plus en mesure de répondre aux besoins de sécurité et de protection de la société, des groupes violents en marge de l'Etat ou des acteurs externes comblent ce vide. Une telle implosion des structures étatiques peut entraîner la déstabilisation de régions entières.

3 Le nombre sensiblement plus élevé de jours de service enregistrés en 2005 est à mettre sur le compte des engagements de secours effectués suite aux inondations d'août 2005.

2201 Pendant la législature 2004 à 2007, les engagements militaires de promotion de la paix ont été développés jusqu'à atteindre un effectif de quelque 280 personnes. En plus des engagements principaux au Kosovo (Swisscoy) et en Bosnie et Herzégovine (équipes de liaison et de surveillance, élément de transport aérien), six observateurs militaires sont nouvellement engagés au Népal. Les Forces aériennes ont développé leur engagement à l'étranger puisque, depuis juin 2005, deux hélicoptères de transport appuient la mission EUFOR ALTHEA en Bosnie et Herzégovine. Fin 2007, quatre hélicoptères suisses étaient engagés dans la promotion de la paix. En outre, la Suisse a contribué à la reconstruction de capacités locales (Bosnie et Herzégovine, Ghana) par l'envoi d'experts militaires dans des centres d'instruction. L'envoi de spécialistes (observateurs militaires, démineurs humanitaires) a pu être légèrement accru. 2004 2005 2006 2007 Contingents (SWISSCOY, ISAF, ALTHEA) 219 234 238 239 Spécialistes (observateurs militaires, experts militaires, OSCE, NNSC, PSO Trg) 28

E. 30

07.3556 Postulat. Proportion de militaires en service long. Commission de la politique de sécurité CE, 30 août 2007

E. 31

07.3765 Postulat. Proportion de militaires en service long. Commission de la politique de sécurité CN, 23 octobre 2007

Le Conseil fédéral a proposé l'adoption du postulat, ce que le Conseil national a fait, le 20 décembre 2007, avec 104 voix contre 51.

2233 façon équilibrée entre les divers débuts d'écoles de recrues. Tant que cela n'est pas garanti par des mesures incitatives, il s'agit de limiter, au besoin, la liberté de choix des militaires en service long en matière de modèle de service ou/et de période d'accomplissement du service. Pour maintenir la capacité de l'élément de milice de l'armée, il serait important que la proportion des cadres en service long puisse être augmentée. Actuellement, la longueur de la période de service de ces cadres n'a rien d'attrayant. Le modèle des cadres en service long devrait donc être adapté. Les économies sur les coûts qui doivent être réalisées dépendent de l'augmentation concrète de la proportion des militaires en service long. Ces économies seraient pratiquement absorbées par des dépenses supplémentaires (par ex. par des incitations financières, par la nécessité d'un personnel militaire supplémentaire). Dans l'ensemble, les économies directes n'auraient qu'une faible incidence sur le budget de la défense. Les raisons justifiant l'accroissement de la proportion des militaires en service long sont, avant tout, la fourniture plus rapide de prestations en faveur des autorités civiles, une plus grande souplesse ainsi que le soulagement de la charge assumée par une partie des militaires et de l'économie par une libération anticipée des obligations militaires. Il faut souligner ici que le DDPS considère le doublement de la proportion des militaires en service long comme une éventuelle option à

long terme³². Actuellement, la réalisation de l'ED 08/11 est au centre de ses préoccupations. Une augmentation rapide de la proportion des militaires en service long pourrait menacer la concrétisation systématique de cette étape de développement.

5.2 Personnel militaire

Le processus de réorganisation de l'armée suisse, qui tient plus largement compte des menaces qualifiées de probables, a également des effets sur le personnel militaire. Les changements en rapport avec l'ED 08/11 auront aussi des répercussions dans le futur.

5.2.1 Officiers de carrière et sous-officiers de carrière (y compris pilotes militaires professionnels)

L'armée XXI a provoqué un changement de profil professionnel: le cahier des charges des militaires professionnels est devenu beaucoup plus contraignant et comprend désormais aussi, en dehors des tâches liées à l'instruction, un plus grand nombre de tâches dévolues à la conduite, à la planification et à l'organisation. Le niveau plus élevé des exigences que doit assumer le personnel de métier et la charge accrue de travail qu'entraînent le modèle à trois débuts d'écoles de recrues par année ainsi que les effectifs en baisse dans le domaine de l'instruction, ont diminué le degré de satisfaction dans le travail, allant même jusqu'à provoquer des phénomènes

E. 32

Vers le milieu de la prochaine décennie, l'évolution démographique contraindra l'armée à adapter ses structures. Cf. également à ce sujet ch. 5.1.3.

2234 de fatigue³³. Force est aussi de constater que ces changements ont, depuis 2004, donné lieu à un nombre significativement plus élevé de démissions chez les officiers et sous-officiers de carrière. Alors que le nombre des démissions se limitait encore à 14 en 2003, il a atteint un record, jusqu'alors inégalé, en culminant à 38 en 2006. Les raisons de ces départs sont le changement des conditions générales, l'insécurité sur l'avenir de l'armée, la diminution des prestations de l'employeur, le manque de perspectives ou les perspectives floues, et le déclin de la reconnaissance sociale de l'armée. Si l'on prend en compte les mises à la retraite, force est de signaler un recul des effectifs, depuis 2004, dans le corps des officiers et sous-officiers de carrière. Par ailleurs, en 2007, on a aussi enregistré un nombre plus important de départs parmi les pilotes militaires professionnels (9 départs, état en septembre 2007). L'essor de la compagnie aérienne «Swiss» s'est particulièrement fait sentir et a probablement favorisé les départs.

5.2.2 Officiers/sous-officiers de carrière spécialistes et soldats de métier

Les changements survenus dans les effectifs des officiers et sous-officiers de carrière spécialistes sont dus à d'autres facteurs. Cette catégorie de personnel est, dans sa majorité, issue de l'ancien Corps des gardes-fortifications. En raison de la réduction massive des ouvrages de fortification et des installations permanentes, un personnel de moins en moins nombreux est nécessaire pour entretenir et exploiter ces installations. Il en est résulté que près de 500 postes de militaires spécialistes ont été soit transformés en emplois civils et intégrés dans la Base logistique de l'armée (300 postes env.), soit liquidés sur la base d'un plan social (200 postes env.). Ce processus a très largement été mené à bien à la fin 2007.

5.2.3 Militaires contractuels

Avec le modèle actuel de l'instruction, les militaires contractuels sont devenus une catégorie de personnel indispensable. Leur effectif a légèrement augmenté depuis 2004, pour atteindre 1 000 personnes environ en 2007. Quelques-unes des conditions de base professionnelles des militaires contractuels ont changé depuis les essais pilotes des années 2002 et 2003; elles sont régulièrement revues et adaptées à la situation, en fonction des constatations et des expériences enregistrées. Ainsi, après avoir commencé par une centralisation de l'instruction de base et du perfectionnement des militaires contractuels au Centre

d'instruction pour cadres contractuels, la décision avait été prise, en grande partie pour des considérations d'ordre personnel, de décentraliser l'instruction de base et le perfectionnement dans les formations d'application. L'expérience montre cependant que la solution de la décentralisation ne permettra d'atteindre que partiellement les objectifs d'une instruction et d'un perfectionnement uniformes et conditionnés par les

E. 33

cf. également à ce sujet le rapport de la Commission de gestion du Conseil national du 10 octobre 2006 sur la mise en œuvre d'Armée XXI dans le domaine de l'instruction, p. 5 ss.

2235 besoins liés aux exigences de l'engagement. Raison pour laquelle, à l'avenir, l'instruction de base devra être donnée de manière centralisée et uniforme par la FSCA. 5.2.4 Mesures introduites et mesures prévues Pour combler les diverses lacunes, le chef du DDPS et le chef de l'armée ont lancé un faisceau de mesures dans le but d'améliorer la satisfaction au travail par la prise de mesures concrètes dans quatre optiques majeures, à savoir: – l'allègement des charges du personnel sur le front de l'instruction; – l'arrêt des départs dans le personnel militaire; – l'amélioration des conditions pour recruter du personnel militaire; – le renforcement de la confiance en l'employeur. En outre, le chef du DDPS a créé un organe consultatif temporaire pour le personnel militaire, placé sous la direction du secrétaire général du DDPS, dans le but de soutenir la communication dans le domaine du personnel et les processus, et de transcrire, à l'intention du chef de l'armée, les impressions, les appréciations et les propositions recueillies. Cet organe consultatif doit aussi contribuer à établir la confiance. Suite aux problèmes qui sont apparus, un projet de développement d'un profil professionnel pour le personnel militaire a été lancé en 2005 et s'est terminé au printemps 2007. Il s'agissait, en particulier, de contrôler le profil professionnel et de créer des conditions permettant de relever les défis futurs. Ainsi, des aspects liés au recrutement du personnel et à l'augmentation de la satisfaction au travail ont été mis en lumière, et des mesures ont été prises en conséquence. Une série de mesures ont déjà été appliquées: – admission de lieutenants au programme d'études de bachelor de l'Académie militaire (ACAMIL), à l'EPFZ; – financement de la «passerelle» menant au programme d'études de bachelor pour les militaires contractuels disposant d'une maturité professionnelle; – admission à l'Ecole militaire 1 de l'ACAMIL, en tant que «troisième voie» (limitée jusqu'en 2010), d'officiers ayant terminé leur apprentissage, en complément au programme d'études de bachelor et au programme de diplôme; – admission plus large de sous-officiers (caporaux, sergents) à l'Ecole des sous-officiers de carrière de l'armée (ESCA). D'autres mesures et thèmes sont à l'étude: – examen de la possibilité de faire reconnaître le stage d'instruction de base de deux ans à l'ESCA comme phase terminale du degré tertiaire B; – examen d'une éventuelle poursuite des activités de l'Ecole militaire 1 après 2010; – professionnalisation du processus de marketing pour le personnel militaire; – mise sur pied d'une instruction militaire taillée sur mesure pour les personnes n'ayant pas suivi une filière traditionnelle.

2236 D'autres nouveautés ont été introduites: – la création d'un programme d'études de bachelor en avionique à l'Ecole zurichoise des hautes études, à Winterthour, pour les futurs pilotes militaires professionnels; – le stage de formation de commandement III qui permet, depuis 2005, aux cadres supérieurs candidats d'obtenir à l'EPFZ un «Master of Advanced Studies in Security Policy and Crisis Management». Le Conseil fédéral a conscience de la situation. Outre les mesures appliquées ou en cours d'élaboration, le chef du DDPS a approuvé, en 2006, le changement de statut de 389 postes à durée déterminée en contingents

à durée indéterminée, ce qui devrait, avant tout, contribuer à alléger la charge assumée par le personnel sur le front de l'instruction. En outre, depuis 2006, une allocation spéciale – initialement limitée à fin 2010 – est versée au titre de mesure salariale en faveur du personnel militaire, destinée à le dédommager de charges ponctuelles supplémentaires et d'autres charges liées à l'armée XXI.

5.2.5 Recrutement du personnel

Depuis le 1er janvier 2007, le marketing du personnel militaire, fondé sur un concept de recrutement qui a été approuvé, s'est sensiblement intensifié. Dès le recrutement, une information sur les professions militaires est donnée par les commandants dans toutes les écoles et tous les cours et stages de l'armée. Pendant le stage central de formation pour les officiers, des représentants de l'Académie militaire et du domaine Gestion de l'engagement et de la carrière de la Défense présentent les possibilités professionnelles, et le nom des intéressés est systématiquement relevé. Lors de tous les salons des universités ainsi qu'à l'occasion de certains comptoirs et expositions publics, les métiers exercés au sein de l'armée sont présentés en collaboration avec l'Office fédéral du personnel. Outre des adaptations dans le concept de recrutement, une prime d'engagement a été créée pour soutenir les efforts consentis pour recruter des officiers et sous-officiers de carrière. Cet instrument, limité provisoirement jusqu'à fin 2008, doit récompenser financièrement, par une prime de recrutement de personnel, les recrutements qui ont abouti. L'Ecole militaire nouvellement créée pourra couvrir une partie des besoins en officiers de carrière. Bien que le nombre des participants à l'école soit réjouissant et que le nombre des demandes d'inscription soit soutenu, l'avenir de cette école doit aussi être envisagé dans le contexte de la formation globale en Suisse. Alors que le nombre des maturités gymnasiales n'a que légèrement augmenté en Suisse ces dernières années, celui des maturités professionnelles s'est considérablement accru et a sensiblement gagné en importance. Les sondages réalisés dans les stages de formation pour officiers montrent que plus de la moitié des futurs officiers sont au bénéfice d'une maturité gymnasiale ou professionnelle. Cela reflète clairement la tendance qui veut que les officiers de carrière doivent, en principe, avoir suivi une formation académique de base. Cela ne représente pas seulement un intérêt pour la politique du personnel, cela a aussi de l'importance pour la politique du marché du travail.

2237

5.2.6 Adaptations structurelles

Les structures du domaine départemental Défense ont été revues en fonction de leur potentiel d'optimisation. Les adaptations structurelles effectuées par le regroupement de formations d'application et par la dissociation de certaines fonctions, ou par le transfert de postes et de personnes dans le domaine du quartier-général sur le front de l'instruction, montrent les efforts qui ont été fournis pour apaiser la situation qui prévaut dans le domaine de l'instruction.

5.2.7 Gestion de l'engagement et de la carrière

La commission chargée des carrières du domaine Défense, créée avec l'armée XXI, gère en particulier, dans ce processus, les admissions aux stages de formation complémentaire ayant une incidence sur la carrière, le perfectionnement dans des écoles et des académies de forces armées étrangères ainsi que la coordination selon les grades des carrières des militaires de milice et des militaires de métier. En outre, la commission prépare les décisions du chef de l'armée concernant les convocations à la formation d'état-major général et au stage de formation de commandement III. A partir du groupe d'engagement E334, les postes militaires à pourvoir font l'objet d'une procédure interne de mise au concours des postes. A ce niveau, les décisions relatives à l'occupation des postes sont prises par les supérieurs hiérarchiques compétents. En ce qui concerne les fonctions plus élevées, la hiérarchie peut, au besoin, être soutenue dans sa prise de décision par une procédure de sélection adaptée. Dans le domaine du développement des cadres, la

planification a été développée en permanence depuis 2004. A l'échelon Défense, les postes-clés ont été définis et approuvés. Il s'agit, du point de vue de l'unité administrative, de positions stratégiquement importantes, pour lesquelles une planification appropriée de la relève doit être établie. Avec le développement des cadres, il s'agit d'atteindre, en particulier, les objectifs suivants: – occupation exemplaire, en temps opportun et en rapport avec le processus, de positions de cadres par des candidats ayant de bonnes qualifications; – épuisement du potentiel interne des cadres par une planification rigoureuse des cadres; – encouragement des capacités pour le marché du travail, la souplesse et la mobilité des cadres; – augmentation de l'attrait du DDPS en tant qu'employeur par des mesures de développement appropriées.

E. 34

Les officiers de carrière titulaires d'une formation de base complète à l'ACAMIL (études sanctionnées par un diplôme de bachelor, stage sanctionné par un diplôme), ou titulaires d'un diplôme d'une Ecole militaire 2, qui ont achevé avec succès le stage d'instruction complémentaire I et qui sont engagés en qualité de commandant d'école remplaçant ou de chef de classe dans le commandement de la FSCA, ou qui exercent une fonction équivalente.

2238 5.2.8 Perspectives Des changements dans les besoins touchant les diverses catégories de personnel vont encore se produire en relation avec l'étape de développement 2008/11. Même si des conséquences positives ont, de prime abord, pu être constatées suite aux mesures qui ont été appliquées, il faut poursuivre les efforts consentis au niveau du marketing et adapter le processus de recrutement du personnel en fonction des changements que connaissent les conditions de base. Ainsi, des reports sur les militaires contractuels auront lieu en cas de besoin, avant tout par l'implication toujours plus importante des éléments de milice dans les écoles de recrues. Ce besoin aura plutôt tendance à diminuer et devra se répartir en fonction des effectifs du corps des officiers et sous-officiers de carrière. L'évolution de la situation au sein du personnel militaire est étroitement liée à l'évolution socio-économique et est aussi influencée par les mesures prises dans le cadre de la politique du personnel. Pour pouvoir engager et conserver un personnel de qualité et qualifié, l'armée doit être un employeur attrayant et être perçue comme tel.

5.3 Personnel civil

Dans le cadre de la réforme de l'armée suisse, les frais d'exploitation, et dès lors aussi les frais de personnel, ont dû être réduits au profit des dépenses d'armement. Par ailleurs, le programme d'allègement 2003 exigeait une nette diminution du contingent des postes. Cela a donné lieu, en complément aux fluctuations normales de personnel, à une réduction massive de 1 100 postes en l'espace de trois ans. Grâce à un soutien professionnel et à des mesures de remplacement de grande envergure (entre autres la création de sept Job Centers et d'un Support Center pour les collaborateurs ayant 55 ans ou plus et justifiant d'au moins 20 années de service), à une vaste offensive dans le domaine du perfectionnement, à une gestion cohérente et à des changements habiles de dispositions dans les exploitations, à une collaboration étroite avec les partenaires sociaux et à un plan social approfondi, seuls 23 licenciements ont dû être prononcés. Le processus de réduction de personnel n'est cependant pas encore terminé. Jusqu'en 2010, la réduction touchera, chaque année, encore 250 postes. Suite au nouveau concept de stationnement de l'armée, les contrats passés avec les arsenaux cantonaux ont été dénoncés pour la fin 2006. Il en est résulté que, même sur le plan cantonal, près de 300 employés ont dû chercher un nouvel emploi. Grâce au bon travail des cantons et aux mesures généreuses de soutien instaurées par la Confédération,

tant sur le plan des finances que sur celui des processus, cette réduction de personnel a également pu se dérouler dans de bonnes conditions. Les mesures de réduction touchant le personnel n'ont pas été appliquées simultanément à la réduction du parc immobilier en fonction du concept de stationnement de l'armée et de l'effectif des systèmes et du matériel. Pour diverses raisons, l'augmentation prévue de l'efficacité, en raison, entre autres, de l'introduction de processus logistiques informatisés³⁵ au sein de la Base logistique de l'armée (BLA) et du domaine Défense, destinée à compenser la réduction de personnel, n'a pas encore pu

E. 35

Avec le projet Logistik@V, l'optimisation des processus doit aboutir à une augmentation de la productivité dans la création de prestations logistiques et à une baisse des dépenses d'exploitation.

2239 se concrétiser. De plus, la complexité de la restructuration de la BLA a été sous-estimée. La baisse de la qualité dans la fourniture des prestations logistiques trouve ici son origine. Il faut néanmoins mentionner que les besoins précis en personnel dans les domaines des systèmes, du matériel et de l'infrastructure viennent tout juste de se faire sentir. Cela résulte du fait que le nombre exact des besoins n'a pu être enregistré qu'avec l'introduction du nouveau processus logistique qui a suivi le changement des conditions générales. Le développement de nouvelles capacités exige un personnel supplémentaire qui ne peut être recruté qu'en partie dans le cadre de transferts internes, au sein du domaine départemental Défense. Le fait que les spécialistes nécessaires au développement technologique des compétences et des capacités dans le domaine départemental Défense ne sont pas en nombre suffisant vient encore compliquer l'affaire. Ainsi, les domaines exigeant une technologie de pointe ont besoin de recourir à des spécialistes externes dont la rémunération vient, de façon récurrente, augmenter les dépenses d'exploitation. Evolution dangereuse de la situation dans le domaine du personnel civil Après que diverses mesures ont permis d'améliorer à nouveau la situation auprès du personnel militaire, la situation déjà critique dans laquelle se trouve actuellement le personnel civil devrait encore se détériorer sensiblement à moyen terme. En raison de son vieillissement, la structure des âges du personnel civil est problématique: au 1er janvier 2007, la moyenne des âges se situait à 45 ans, alors que plus de 45 % du personnel civil avait au moins 50 ans. Au cours du second semestre de 2008, la caisse de pensions PUBLICA passera du régime de la primauté des prestations à celui de la primauté des contributions. Sur les 402 collaborateurs civils du domaine départemental Défense qui auront 60 ans ou plus le 31 mai 2008, 15636 ont décidé, avant la date butoir du 30 novembre 2007, de profiter des conditions avantageuses que leur donne un départ anticipé à la retraite. Selon la situation, ce mouvement se poursuivra au cours des années à venir en raison des dispositions transitoires. A cela s'ajoute la fluctuation des plus jeunes collaborateurs qui tirent profit de la situation favorable de l'économie pour modifier leur parcours professionnel. En résultent, au niveau du personnel, des lacunes difficiles à combler, car le personnel jeune et adéquatement qualifié peut difficilement être recruté à court terme sur le marché du travail. Par ailleurs, il faut mentionner que le changement de système de primauté entraînera, en raison des taux élevés des contributions, des baisses de salaire qui ne peuvent être compensées que partiellement avec les augmentations du salaire réel annoncées pour le personnel fédéral. La diminution de l'attrait de la Confédération en qualité d'employeur et la situation économique actuelle ne sont pas favorables au recrutement et à la conservation de personnel

bien qualifié. Le besoin urgent d'agir au niveau du personnel civil est reconnu, et des mesures ont été prises. (voir les mesures d'optimisation, ch. 4.1.4).

E. 36

Ce nombre devrait encore grossir, mais dans une moindre mesure, car les collaborateurs disposant de délais de résiliation plus courts n'ont pas encore été pris en compte. Ce processus est encore en cours.

2240 5.4 Immobilier 5.4.1 Concept de stationnement de l'armée Le concept de stationnement de l'armée, fondamentalement axé sur l'ED 08/11, a défini les futurs besoins d'emplacements immobiliers et le nombre d'ouvrages et d'installations pour les domaines de l'instruction, de l'engagement et de la logistique, et une première répartition grossière des affectations a été faite. Ce nouveau concept de stationnement a été remanié avec les cantons au cours du premier semestre de 2005. L'affinage s'effectue, en cas de nécessité, dans le cadre de la planification de la concrétisation, par un traitement principalement régional et local des concepts d'affectation jusqu'en 2008. Ensuite, il sera décidé quels immeubles conserveront leur utilité et seront enregistrés dans le parc principal. Les objets qui ne figurent plus dans le parc principal sont affectés au parc à disposition et peuvent être vendus, voire loués. 5.4.2 Situation dans le domaine de l'immobilier 5.4.2.1 Stratégie immobilière du DDPS Avec la stratégie immobilière du DDPS, du 5 septembre 2005, le portefeuille immobilier du DDPS doit être géré avec des projets politico-stratégiques à l'échelon du département. L'objectif principal est d'obtenir une qualité stratégique de haut niveau des prestations de la gestion immobilière. Toutes les activités visent cet objectif et sont axées sur les trois objectifs suivants, qui en découlent: 1. haut degré de satisfaction des besoins du DDPS en matière immobilière; 2. utilisation économe des ressources financières de la Confédération; 3. bonne satisfaction des exigences de la politique nationale. 5.4.2.2 Parc principal Le concept de stationnement de l'armée, de juin 2005, définit le parc principal des immeubles que l'armée utilisera au-delà de 2010 dans les domaines de l'instruction, de l'engagement et de la logistique. Il s'agit là d'une planification grossière des sites. Dans toute la Suisse, des concepts régionaux d'affectation pour toutes les constructions et installations militaires font désormais l'objet d'une mise au point. Ces concepts montrent quels objets présents sur un site seront utilisés à des fins militaires.

2241 Evolution du parc immobilier Objets du parc immobilier de base 14200 12000 19000
Objets du parc immobilier à disposition 11200 11000 9500 9000 Objets vendus ou
déconstruits 6600 3500 0 5000 10000 15000 20000 25000 30000 35000 2000 2006 2011

Evolution du parc immobilier en fonction des objets Jusqu'en 2011, le parc principal continuera de se réduire. Le parc à disposition, par contre, ne sera pas réduit à court terme. Avec la concrétisation du concept de stationnement, la sortie des immeubles du parc à disposition sera compensée par des immeubles de l'armée devenus libres. Le modèle du locataire Depuis le 1er janvier 2007, le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC) est en vigueur. Le droit régissant les finances de la Confédération a été totalement révisé, ce qui a entraîné diverses modifications le concernant. L'application du NMC implique la facturation des coûts de location bruts aux locataires internes, avec incidence sur les crédits. Ceux-ci, en tant que demandeurs, doivent par conséquent tenir compte en premier lieu des coûts du cycle d'utilisation, autrement dit des locations annuelles, dans leurs crédits de dépenses. Les budgets annuels des locataires déterminent l'ampleur des prestations dont ils jouissent. 5.4.2.3 Parc à disposition Les constructions et les installations

appartenant à la Confédération qui, en raison du nouveau concept de stationnement de l'armée, ne servent plus à des fins militaires, sont enregistrées dans le parc à disposition.

2242 Parc à disposition, juillet 2007 Gros ouvrages souterrains (ouvrages d'artillerie, d'infanterie, etc.) env. 80 Aérodrômes (y compris les surfaces restantes) 8 Arsenaux, arsenaux extérieurs env. 30 Baraquements 1 000 Ouvrages de combat et ouvrages de conduite 9 000 Routes, voies de circulation, ponts, téléphériques 400 Install. techn. (transfo, traitement des eaux usées, centrales de chauffage, etc.) 500
env. 11 000

Stratégie pour la gestion du parc à disposition La plus grande partie des immeubles du parc à disposition se trouve en dehors des zones à bâtir. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments spéciaux qui ne sont que peu adaptés à un usage civil. Les immeubles du parc à disposition ne peuvent donc pas être aliénés à court terme. Le domaine armasuisse Immobilier gère le parc à disposition dans le but de réduire aussi rapidement que possible les coûts à un seuil minimum. C'est ce domaine qui décide quels objets ou quelles surfaces du parc à disposition doivent être vendus, remis en droit de superficie, déconstruits, désaffectés ou développés. Afin de réduire les coûts liés au parc à disposition, il faut: 1. diminuer aussi rapidement que possible – où cela s'avère profitable économiquement – le parc à disposition; 2. réduire les normes d'exploitation; 3. dégager des recettes par des ventes, des locations externes et des remises en droit de superficie. Vente, droit de superficie, location Les immeubles du parc à disposition qui ont un potentiel sur le marché sont entretenus et développés dans une optique de rendement. Ils sont mis sur le marché et vendus à ceux qui proposent la meilleure offre ou remis en droit de superficie. Les constructions et les installations militaires ne peuvent être vendues, remises en droit de superficie ou louées qu'après avoir obtenu l'autorisation nécessaire pour leur changement d'affectation, selon les dispositions du droit de l'aménagement du territoire et les dispositions législatives spéciales y relatives. En cas d'offres de même montant, et sous réserve d'obligations contractuelles d'autre nature, les offres doivent être prises en considération dans l'ordre suivant: unités administratives fédérales, cantons des sites concernés, communes, tiers. Les prix de vente sont fixés sur la base d'estimations effectuées par des spécialistes de la Confédération ou de l'économie privée.

2243 Toute remise d'objets à titre gratuit est exclue. La vente d'un immeuble ne s'effectue, en principe, que dans la mesure où le DDPS a reçu une offre acceptable. 5.5 Finances 5.5.1 Nouveau modèle comptable Le 1er janvier 2007, un nouveau type de comptabilité a été introduite dans toute la Confédération: il s'agit du NMC. La présentation des comptes correspond désormais à la comptabilité commerciale dans laquelle le bilan – c'est-à-dire l'état des avoirs – et le compte de résultat sont les éléments centraux. La mise en activité de tous les systèmes SAP de l'unité administrative Défense a pu avoir lieu le 3 janvier 2007, conformément au calendrier prévu. Il s'agit, à présent, d'entamer les prochaines étapes dans le cadre du programme «Systèmes d'exploitation et logistiques Défense». Cela signifie qu'il faut regrouper en un seul système tous les systèmes SAP du domaine Défense et du DDPS. 5.5.2 Transparence des coûts Une partie importante du NMC est constituée par la comptabilité analytique. Une comptabilité analytique développée pour le domaine Défense à l'échelon de la direction de la défense est, depuis le 1er janvier 2007, en phase de concrétisation, selon les normes, dans le système SAP de la défense, avec les caractéristiques spécifiques au domaine des subordonnés directs du chef de l'armée. Une plus grande transparence des coûts et de meilleures informations de conduite sont, à

présent, au centre des préoccupations. La prise de conscience des coûts dans le domaine de la défense doit être davantage mise en avant, ce qui aura un effet positif sur l'usage économique des moyens financiers. Avec le NMC, tout le domaine Défense, y compris l'armée, peut, financièrement parlant, être dirigé de la même manière. L'enregistrement des dépenses et des ressources aide l'organe de direction dans ses prises de décisions, qu'il s'agisse de plans de renonciation ou d'extension de certaines prestations. Ces prochaines années, il sera important d'accélérer la mise sur pied de la comptabilité analytique et d'augmenter le degré de réalisation de la comptabilité analytique de la défense, et de poursuivre leur développement. La conduite de l'armée du point de vue financier et de la gestion d'entreprise doit rester au centre des préoccupations.

5.5.3 Rapport entre les coûts d'exploitation et les coûts des investissements

Dans les comptes 2006 (domaine départemental Défense), les dépenses d'exploitation équivalaient à 63,2 %, les dépenses d'armement étant de 36,8 %. L'année précédente, le rapport entre ces dépenses était de 61,8 % pour 38,2 %. Le DDPS s'efforce de corriger ce rapport, de façon pondérée, de sorte qu'il penche en faveur des investissements («stratégie de transfert»), c'est-à-dire par une diminution des dépenses

2244 d'exploitation³⁷. Cet objectif devrait pouvoir être atteint par la réduction prévue de personnel jusqu'en 2010, d'une part, et d'autre part en liquidant des immeubles et du matériel devenus inutiles. De plus, à moyen et à long termes, les investissements devront être augmentés pour que le niveau technologique moyen fixé dans le plan directeur de l'armée soit atteint. L'utilisation intensive des systèmes (due avant tout à la renonciation d'acquiescer des surfaces) et l'acquisition de systèmes nouveaux et plus complexes entraînent une augmentation des coûts d'exploitation. Par ailleurs, l'instruction s'est intensifiée avec l'armée XXI; ici aussi, cela se répercute sur les coûts d'exploitation. Les mesures d'assainissement des finances fédérales, auxquelles tous les domaines doivent contribuer, compliquent les possibilités d'améliorer davantage ce rapport. La part des investissements est répartie à la baisse. Une stabilisation des dépenses d'investissements dans le domaine, dans une fourchette oscillant entre 37 % et env. 40 %, doit être un objectif à atteindre qui, du point de vue actuel – et au regard de la conjoncture internationale – devrait être qualifié de succès.

5.5.4 Plafond

Dans le message du 22 décembre 2004 concernant le programme d'allègement 2004, le plafond des dépenses accordé pour quatre ans (2004 à 2007) au domaine Défense avec le programme d'allègement 2003 a été confirmé jusqu'à fin 2008 et est prolongé actuellement jusqu'à fin 2011. Concrètement, et conformément au programme d'allègement 2003, le plafond 2004 à 2007 a été clôturé à la fin de 2004 et remplacé par le nouveau plafond des dépenses 2005 à 2008 (15,4 milliards de francs). Les buts du plafond des dépenses sont l'accroissement de la souplesse, une allocation des moyens en temps opportun, ainsi que l'amélioration de la sécurité de la planification. Le plafond des dépenses permet aussi d'effectuer des redistributions qui se justifient au sein du domaine Défense – en l'occurrence entre les dépenses de personnel, de matériel et d'armement, et ce tant de manière fractionnée sur un an que d'année en année. Les effets de la souplesse du plafond des dépenses ont pu être constatés, entre autres, et de manière prospective également, dans le cadre du processus Budget 08/PFL09–11.

5.5.5 Financement des programmes d'armement lors de la prochaine législature

Lors de la prochaine législature, le financement du remplacement partiel des avions de combat F-5 Tiger sera le point marquant pour lequel le crédit d'engagement nécessaire doit être demandé dans le cadre du programme d'armement 2010. Par ailleurs, il s'agira de maintenir l'objectif du niveau technologique moyen pour lequel les principaux investissements

doivent être placés dans le domaine de la conduite et de l'exploration. La concrétisation des divers projets d'économies a épuisé, une fois encore, le potentiel libéré dans les dépenses d'exploitation des immeubles, systèmes et matériel

E. 37

Pour comparaison: en 1995, 47,8 % des dépenses concernaient les coûts d'exploitation et 52,2 % les dépenses d'investissements.

2245 Devenus inutiles ainsi que dans les dépenses de personnel du fait du processus de réduction, au profit des investissements. Les coupes importantes et couramment décidées, du fait qu'elles portent sur le court terme, ne peuvent pratiquement pas être inscrites ailleurs que dans les articles relatifs aux investissements (en priorité dans le programme d'armement). Si, ces prochaines années, l'armée doit participer aux efforts d'économies dans le cadre de contrôles des tâches ou d'autres «programmes d'économies», il s'agira de discuter des conditions de base auxquelles l'armée est soumise.

5.5.6 Conséquences des projets d'économie

Durant la période allant de 2003 à 2007, et par rapport aux planifications initiales sous revue, le domaine Défense aura contribué, à raison de quelque 1,9 milliard de francs (par les programmes d'allègement 2003 et 2004, le blocage des crédits et les réductions ciblées), à l'assainissement des finances fédérales. Il en est résulté un retardement, voire une mise en danger, de la modernisation de l'armée et de l'obtention du niveau technologique prévu. De plus, ces dernières années, l'armée a vécu largement sur sa substance (réduction de personnel et des stocks, etc.). Dans ce contexte, la fourniture au quotidien des prestations de l'armée devient de plus en plus difficile.

6 Conclusions et perspectives

En premier lieu, on constate que l'armée a fourni, lors de la dernière législature, les services que l'on attendait d'elle, qu'elle a concrétisé les restructurations liées à l'armée XXI, qu'elle a dû absorber des restrictions budgétaires et que le besoin de soutien des autorités civiles (Confédération et cantons) est resté constant. Dans le domaine de l'instruction, des améliorations ont été réalisées en ce sens que les formations professionnelles et des militaires en service long ont fortement déchargé les troupes en CR du poids des engagements subsidiaires, de sorte que l'instruction des formations a pu être optimisée. L'étape de développement 2008/11 s'échelonna, dès 2008, comme prévu. Cela doit garantir que l'armée, en parallèle à cette concrétisation et à l'introduction de nouveaux systèmes (entre autres le système d'information et de conduite des Forces terrestres), pourra fournir les prestations exigées d'elle – et qui sont déterminées par les dangers et les menaces qui marquent la situation. L'échelonnement de la concrétisation de l'étape de développement est d'autant plus important qu'en 2008, l'armée contribuera largement aux mesures de sécurité qui seront prises pour l'EURO 08. En ce qui concerne le doublement des capacités pour les engagements de l'armée à l'étranger, demandé par le Parlement, il faut retenir qu'en raison des ressources en personnel, seules des prestations supplémentaires ponctuelles seront envisageables. Si l'on considère les conditions régissant les opérations actuelles et futures, comme la distance géographique, les éléments climatiques, le manque d'infrastructures dans les régions en crise et les problèmes d'approvisionnement entraînent des conséquences en matière de capacités de transport et de logistique. En marge d'un accroissement ponctuel, il est nécessaire de procéder à un examen global de l'engagement militaire de la Suisse à l'étranger. Il s'agit de tenir compte du fait que ces engage-

2246 ments sont profitables pour l'armée suisse sur le plan des expériences qu'elle peut en tirer lors d'engagements et sur celui du transfert de connaissances. Durant la période sous revue, l'armée a principalement dû faire face à des difficultés dans le domaine des

ressources. La réduction des dépenses pour la défense nationale, qui a commencé au début des années 90 (à un niveau supérieur à 6 milliards de francs), s'est poursuivie jusqu'en 2006. Les chiffres inscrits au plan pour la période allant de 2008 à 2010 prévoient un renversement de tendance, mais il ne s'agit, finalement, que de prévisions. En l'espace de 25 ans, la part des dépenses de la Confédération au titre de la défense a diminué de près de deux tiers, soit de 22 % à moins de 8 % (à peine plus de 14 % en 1995). Cette diminution est due en premier lieu à une augmentation des dépenses dans d'autres domaines d'activités de l'Etat, mais comporte également une réelle diminution des dépenses au niveau de la défense nationale. Si l'on tient compte de l'inflation, les dépenses en faveur de la défense nationale ont baissé de plus de 40 % depuis 1990. Globalement, la défense nationale a dû être assurée, entre 2003 et 2007, avec plus de 1,9 milliard de francs de moins que ce qui avait été annoncé initialement, et ce suite à des changements dans les plans de financement, dans les programmes d'allègement 2003 et 2004, et dans les blocages des crédits. Bien entendu, cette évolution a causé quelques difficultés qui n'ont pu être aplanies que partiellement avec l'introduction du plafond des dépenses (prolongé jusqu'à fin 2011). Pour pouvoir remplir ses missions à l'avenir également, l'armée doit continuer de moderniser son équipement et pouvoir aussi effectuer de grosses acquisitions (par ex. le remplacement partiel des F-5 Tiger par un plus petit nombre de nouveaux avions). L'armée ne pourrait plus contribuer davantage aux programmes d'économies par des adaptations structurelles limitées dans les paramètres de base existants (système de défense nationale, missions de l'armée, profil de prestations, niveau technologique). Pour les quatre prochaines années, la priorité est mise sur la consolidation des structures de l'armée. Pour ce faire, le DDPS s'efforcera de trouver des solutions aux problèmes de personnel mentionnés dans le présent rapport (difficultés dans le recrutement de cadres professionnels et de cadres de milice ainsi que dans le recrutement du personnel civil). Au regard de cette problématique, le DDPS a déjà pris des mesures dont les effets devraient se faire sentir au cours des prochaines années. L'armée s'adaptera aux conditions actuelles et futures en prenant différentes mesures. Elles seront mises en œuvre de manière échelonnée et concernent une externalisation de tâches qui ne font pas partie des prestations essentielles de l'armée, des limitations raisonnables au niveau utilisation et exploitation, le report temporaire de projets et la liquidation de véhicules et d'équipements où cela s'avère approprié du point de vue économique. Dans l'ensemble, il s'agit d'atteindre à nouveau un équilibre entre les objectifs, les moyens et les prestations et, après 2011, d'optimiser le développement de nouvelles capacités de manière à rétablir une bonne proportionnalité entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissements.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Examen des objectifs de l'armée. Rapport du Conseil fédéral à l'intention de l'Assemblée fédérale, conformément à l'art. 149b de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 14 Cahier Numero Geschäftsnummer 08.021 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 08.04.2008 Date Data Seite 2193-2246 Page Pagina Ref. No 10 141 617 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.